

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

N° ANW-22-W/1-25

Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil – PPWR,
annexe VIII

N°	Éléments de la déclaration	Contenu
1	N° / identification unique de l'emballage	ANW-22-W/1-25
2	Nom et adresse du producteur ou, le cas échéant, du mandataire	ANWIL S.A. ul. Toruńska 222, 87-805 Włocławek, Pologne
3	La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du producteur :	La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du producteur.
4	Données relatives à l'emballage :	ID de l'emballage : ANW-22-W/1-25 Type d'emballage : Sac papier ventilé PVC à 2 couches Matériau principal : Papier Charge nominale : 25 kg Poids de l'emballage : 200 g Dimensions : 610 x 560 x 170/135 mm Composants : Corps du sac Couleur : Marron Part de matière recyclée : 0% Réutilisable : Non Recyclable : Oui Classe ADR/UN : Non
4a	Produits couverts par la présente déclaration :	Produits : Polanvil S-58 sacs 25 kg, Polanvil S-58 sac 25 kg échantillon commercial, Polanvil S-58 big bag 1250 kg, Polanvil S-58 big bag 1250 kg échantillon commercial, Polanvil S-61 sacs 25 kg, Polanvil S-61 big bag 1250 kg, Polanvil S-67 HBD sacs 25 kg, Polanvil S-67 HBD sac 25 kg échantillon commercial, Polanvil S-67 HBD big bag 1250 kg, Polanvil S-X sacs 25 kg
4b	ID des produits :	ID des produits : ANW-2210-1-01-0001, ANW-2210-1-01-P001, ANW-2210-1-03-0001, ANW-2210-1-03-P001, ANW-2220-1-01-0000, ANW-2220-1-03-0001, ANW-2230-1-01-0001, ANW-2230-1-01-P001, ANW-2230-1-03-0001, ANW-2280-1-01-0000
5	L'objet de la déclaration décrit au point 4 est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :	Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages – exigences applicables à l'emballage concerné, en particulier les articles 5 à 12, le cas échéant.
6	Références aux normes harmonisées ou spécifications communes appliquées, ou aux autres spécifications techniques sur la base desquelles la conformité est déclarée :	REACH – règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 ; CLP – règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 ; ADR – loi du 19 août 2011.
7	Références aux spécifications communes ou autres spécifications techniques	Sans objet
8	Lieu et date de délivrance	Włocławek, 24/07/2026

9	Signé au nom de :	Nom et prénom : Joanna Wiśniewska Fonction : Spécialiste senior, Bureau de la logistique Signature : <i>Joanna Wiśniewska</i>
---	-------------------	--